

**Rapport de la commission chargée d'analyser le préavis municipal no 69/10 pour une demande de crédit de CHF 10'000.- pour participer à l'augmentation du capital-actions 2010 de Télé-Dôle SA.**

Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission composée de: Madame J. Marin, Monsieur D. Corod, Monsieur W. Gauchat, Monsieur F. Mühlethaler et de Monsieur R. Losey rapporteur, s'est réunie le vendredi 10 septembre 2010 pour examiner le préavis en question. Après étude du dossier la commission est favorable à cette augmentation du capital dans le cadre du développement régional. Après avoir pris contact avec Monsieur F. Bryand municipal, responsable de ce préavis, il a répondu aux questions soulevées par la commission et nous le remercions.

**Réponses aux questions:**

- Difficile de définir le nombre de communes qui participe à cette action étant donné que le délai est fixé au 15 novembre 2010 à ce jour il y a huit communes participantes.

Le montant de CHF 10'000.- décidé par la commune est sur une base non définie, considérez ceci, comme un geste.

- Nous avons la confirmation qu'il n'y aura plus de nouvelle demande d'actions de la part de Télé-Dôle SA. Le montant de CHF 600'000.- leur permettra d'achever l'étape de modernisation et d'avoir pour l'avenir une gestion saine d'exploitation.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Mesdames, Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

**Le Conseil communal de Prangins**

Vu le préavis municipal no 69/10 concernant une demande de crédit de CHF 10'000.- pour participer à l'augmentation du capital-actions 2010 de Télé-Dôle SA, par l'acquisition de cent actions nominatives de CHF 100.- chacune.

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Où les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**Décide**

1. d'adopter le préavis municipal no 69/10 concernant une demande de crédit de CHF 10'000.- pour participer à l'augmentation du capital-actions 2010 de Télé-Dôle SA, par l'acquisition de cent actions nominatives de CHF 100.- chacune.
2. d'autoriser la Municipalité de Prangins à souscrire à l'augmentation du capital-actions, à raison de 100 actions à CHF 100.- chacune,
3. d'accorder un crédit de CHF 10'000.- pour le financement de cette opération,
4. de porter au budget de fonctionnement, durant un an, la somme de CHF 10'000.-, à titre d'amortissement,
5. de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 19, chiffre 7, du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs.

**Signatures des responsables:**

Madame J. Marin



Monsieur D. Corod

*absent en vacances*

Monsieur W. Gauchat



Monsieur F. Mühlethaler



Monsieur R. Losey – rapporteur



Prangins, le 17 septembre 2010